



## VILLE DE QUETIGNY

PROJET DE COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES

PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE MARDI 29 MAI 2007

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BACHELARD, Maire

**Etaient présents** : MM. Rémi DETANG - Yves LE BOURDOULOUS - Jean-Claude GERMON -  
Mme Jacqueline CORTET - Mr Bernard CAISEZ - Mme Kheira BOUZIANE  
Mr Jean-Marie VALLET - Mme Marité DUPRAZ - Mr Bernard LALY -  
Mmes Nicole CHARBONNEL - Christiane TRESILLARD - Eliane DIAWARA  
Annie RAYNAL - - MM. Moulay JELLAL - Gaston ETIEVANT - Gérard  
ROGUIER -

**Etaient excusés** : MM. Hervé VOUILLOT (pouvoir à M. BACHELARD) - Michel LECOLLAIRE  
(pouvoir à J. CORTET) - Mme Anne-Marie LABOUREAU (pouvoir à C.  
TRESILLARD) - MM. Michel MARTIN (pouvoir à R. DETANG) - Daniel  
BIRO - Mme Pascale BOULEZ - Mr Frédéric THEVENOT - Mmes Isabelle  
ROLAND (pouvoir à M.T. DUPRAZ) - Marie-Pierre BELLENOT - Marie-  
Noëlle REAUX - Mr Pascal MORLOT - Mme Valérie ROLET -

**Secrétaire de séance** : Yves LE BOURDOULOUS



## ORDRE DU JOUR

### ADMINISTRATION GENERALE

- 1 - Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 Mai 2007
- 2 - Transfert de garantie d'emprunt

### URBANISME ET QUESTIONS FONCIERES

- 3 - ZAC les Allées Cavalières - cession de terrain 4<sup>ème</sup> tranche

### QUESTIONS FINANCIERES

- 4 - Imputation en section d'investissement de biens mobiliers d'un prix unitaire inférieur à 500 €
- 5 - Remboursements suite à sinistres

### MARCHES - APPELS D'OFFRES

- 6 - Attribution du marché de renforcement du réseau d'eaux pluviales
- 7 - Centre social, sportif et culturel Mendès France - Requalification et réaménagement - marchés complémentaires suite à sinistre
- 8 - Extension et réaménagement du Guichet Unique de l'Est Dijonnais - Avenant n° 2 au lot 1 gros œuvre / ravalement

**ADMINISTRATION GENERALE**

**1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2007**

Aucune observation n'est enregistrée.

**2 - TRANSFERT DE GARANTIE D'EMPRUNT**

Rapporteur : M. BACHELARD, Maire

Par délibération en date du 18/12/1992, le Conseil Municipal a accepté de garantir un emprunt contracté par la Société Nationale Immobilière (SNI) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 69 logements étudiants, au bord du Parc du Grand Chaignet à QUETIGNY (résidence Aurore). L'emprunt contracté par la SNI à ce titre s'élevait à 9 000 400,00 Francs (soit 1 372 102.13 €) selon les caractéristiques suivantes:

- Durée de préfinancement: 18 mois;
- Durée d'amortissement: 32 ans;
- Taux d'intérêts: 5.80 % (révisable);
- Taux de progression des annuités: 1.95 % (révisable).

Par courrier en date du 20 Avril 2007, la Commune a été saisie d'une demande de transfert de garantie d'emprunt concernant ce prêt suite au projet de vente du patrimoine qui y est rattaché par la SNI à la SAEM SONACOTRA, aujourd'hui dénommée ADOMA. Par courrier en date du 05 Janvier 2007, la Caisse des Dépôts avait au préalable fait part à la SNI de son accord pour le transfert de ce prêt.

Il est précisé que, au 31 Décembre 2006, les capitaux restant dus s'élevaient à 881 233,09 euros, et le stock d'intérêts compensateurs à 10 528,92 euros.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le transfert de la garantie d'emprunt rattachée à ce prêt, selon les conditions initiales, de la SNI à ADOMA, en lien avec le transfert effectif de la propriété du bien concerné ainsi que de l'emprunt qui s'y rattache.

## URBANISME ET QUESTIONS FONCIERES

### 3 - ZAC LES ALLEES CAVALIERES - CESSION DE TERRAIN 4<sup>ème</sup> TRANCHE

Rapporteur : M. BACHELARD, Maire

Par délibération en date du 26 septembre 2006 le Conseil Municipal a accepté différentes cessions de terrains dans la quatrième tranche de la ZAC les Allées Cavalières.

Cette délibération autorisait notamment la cession du lot A17-09 au profit de Monsieur Bouaza ABDELILLAH et de Madame Valérie BRET.

Or, ces personnes ont manifesté le souhait que la cession de ce terrain se fasse uniquement au profit de Monsieur Bouaza ABDELILLAH.

Par conséquent, le Conseil Municipal à l'unanimité, d'une part prend acte que l'autorisation de céder le lot A17-09 au profit de Monsieur Bouaza ABDELILLAH et de Madame Valérie BRET est caduque et d'autre part, accepte que la cession de ce terrain se fasse uniquement au profit de Monsieur Bouaza ABDELILLAH.

## QUESTIONS FINANCIERES

### 4 - IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT DE BIENS MOBILIERS D'UN PRIX UNITAIRE INFERIEUR A 500 €

Rapporteur : R. DETANG, 1<sup>er</sup> Adjoint

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'imputation en section d'investissement des biens meubles d'un prix unitaire de moins de 500 € et d'une durée de vie supérieure à un an dont le détail a été présenté dans le document joint en annexe à la notice.

### 5 - REMBOURSEMENTS SUITE A SINISTRES

Rapporteur : R. DETANG, 1<sup>er</sup> Adjoint

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les remboursements suivants :

Par AXA France IARD :

- 207,01 € pour le remplacement d'un panneau de signalisation endommagé boulevard du Grand Marché le 12 Janvier 2006 ;

Par GAN Assurances :

- 1 339,12 € pour le remplacement d'un lampadaire accidenté le 22 Décembre 2006, Avenue de l'Université.

## MARCHES - APPELS D'OFFRES

### 6 - ATTRIBUTION DU MARCHE DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES

Rapporteur : J.C. GERMON, Adjoint aux Travaux

Par délibération en date du 20 février 2007, le Conseil Municipal avait autorisé la mise en appel d'offres des travaux de renforcement du réseau d'eaux pluviales du quartier des Aiguisons.

Les travaux font l'objet d'un lot unique.

La publicité de l'appel d'offres a été envoyée le 2 avril 2007 :

- par voie électronique, sur e-bourgogne
- par voie électronique au B.O.A.M.P.
- par fax, au Bien Public.

et l'avis a été publié le 4 avril 2007 au Bien Public et le 6 avril 2007 au B.O.A.M.P.

La date de remise des offres a été fixée au 27/04/2007 à 16h00 et une première séance de la Commission d'Appel d'offres a eu lieu le 04/05/2007.

Après analyse des offres et avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie à nouveau le 11/05/2007, il est proposé de retenir l'offre de l'Entreprise ALLER pour un montant total de 351 064.00 € HT (comprenant les options n°1, 2, 3, 4, 5 et 6) réparti comme suit :

Montant de la variante : 244 751.50 € HT

Option n°1 - création de branchements pour la parcelle n° 146 - chapitre 3 :  
20 719.25 € HT

Option n°2 - remplacement des caniveaux grilles du parking place Centrale Roger  
REMOND  
31 348.25 € HT

Option n°3 - réfection supplémentaire d'enrobés - chapitre 3 :	12 250.00 € HT
Option n°4 - réfection supplémentaires d'enrobés - chapitre 2 ;	12 250.00 € HT
Option n°5 - remplacement des potelets bois existants par des poteaux acier :	22 095.00 € HT
Option n°6 - fonçage sous la voie verte :	7 650.00 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal agrée cette proposition et mandate le Maire pour attribuer ce marché, signer les pièces afférentes qui s'en suivront et notifier le marché à l'entreprise titulaire.

**7 - CENTRE SOCIAL, SPORTIF ET CULTUREL MENDES FRANCE -  
REQUALIFICATION ET REAMENAGEMENT - MARCHES COMPLEMENTAIRES  
SUITE A SINISTRE**

Rapporteur : J.C. GERMON, Adjoint aux Travaux

Par délibération en date du 29 août 2006, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à signer les marchés de travaux relatifs à la requalification et au réaménagement du centre social sportif et culturel Mendès France.

Pendant la nuit du 31 décembre 2006 au 1<sup>er</sup> janvier 2007, un sinistre s'est déclaré à l'extérieur du bâtiment, entraînant d'importantes dégradations, et nécessitant des travaux de remise en état qui s'ajoutent à ceux initialement prévus.

Il est proposé au Conseil Municipal que, conformément à l'article 35-II-5 du Code des Marchés Publics, les travaux résultant de ce sinistre soient effectués sous la forme de marchés complémentaires, sans publicité ni mise en concurrence, sachant que sont concernés les lots suivants :

- Lot n°2 : Gros œuvre
- Lot n°3 : Charpente bois
- Lot n°5 : Etanchéité
- Lot n°6 : Bardage / Couverture
- Lot n°8 : Métallerie / Menuiseries aluminium et P.V.C.
- Lot n°9 : Menuiseries intérieures bois
- Lot n°10 : Cloisons / Doublages
- Lot n°11 : Faux plafonds
- Lot n°12 : Peinture / Teinture
- Lot n°13 : Revêtements de sols et murs
- Lot n°14 : Voiries et Réseaux Divers (V.R.D.)
- Lot n°17 : Electricité

A l'unanimité, le Conseil Municipal agrée cette proposition et mandate le Maire pour engager la procédure.

**8 - EXTENSION ET REAMENAGEMENT DU GUICHET UNIQUE DE L'EST  
DIJONNAIS - AVENANT N° 2 AU LOT 1, GROS ŒUVRE RAVALEMENT**

Rapporteur : J.C. GERMON, Adjoint aux Travaux

Par délibération en date du 28 juin 2005, le Conseil Municipal avait attribué ce marché à l'Entreprise S.B.T.P. pour un montant de 275 200,48 € HT.

Le Bureau d'étude de sols, GEOTEC a demandé à l'entreprise la réalisation d'une plate-forme en sable compacté afin de porter le dallage sur terre-plein.

L'exécution de cette prestation a fait l'objet d'une délibération lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2006, puis de la signature de l'avenant n° 1 pour prise en compte d'un nouveau prix.

Cet avenant initial n'ayant toutefois pas pris en compte l'augmentation du marché induit par ces travaux supplémentaires, il est nécessaire de passer un avenant n° 2 constatant que les dits travaux, d'un montant de 4 800 euros H.T., portent le montant du marché à 280 000,48 euros H.T.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de cette modification du montant du marché, et mandate le Maire pour la signature de l'avenant n° 2.